

la validation des acquis elle-même, sera ensuite le fait des associations professionnelles, qui mettront aussi à disposition les personnes et les experts nécessaires pour procéder comme nous le faisons déjà actuellement dans ce que nous appelions encore les attestations pour adultes. Il s'agit dès lors vraiment d'un rôle d'organisation et le 0,3 EPT est, de ce point de vue, suffisant, en tout cas pour commencer. Il faut ensuite faire une distinction entre validation des acquis au sens de la loi sur la formation professionnelle et le terme de «validation des acquis» que l'on emploie beaucoup pour la reconnaissance des compétences, notamment dans le cadre d'admissions dans les hautes écoles, ce n'est évidemment pas ce service qui sera en charge de cela. Cela n'est pas quelque chose qui tombe sous le coup de la loi sur la formation professionnelle et ce seront les écoles elles-mêmes qui mettront en place les différentes procédures de reconnaissance des compétences.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé à la lecture des articles.

Elections

Conseil de la magistrature: un membre du Grand Conseil

Discussion

Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE). Le groupe socialiste a la chance de pouvoir compter dans ses rangs pas moins de quatre juristes, soit près de la moitié des juristes du Grand Conseil. Il s'agit là d'un changement assez significatif et je me permets de le citer, car cela n'était pas le cas dans les précédentes législatures. Grâce à cette situation, nous avons pu procéder au sein du groupe à un véritable choix entre plusieurs personnalités.

Pour nous, il était en effet important de présenter au Grand Conseil, le candidat disposant, d'un point de vue objectif, du profil, de l'expérience et des compétences les plus adaptés au poste de membre du Conseil de la magistrature.

Sur cette base, le groupe socialiste a l'honneur de vous proposer la candidature de M. Carl-Alex Ridoré.

M. Ridoré dispose, selon nous, du profil idéal pour représenter le Grand Conseil au sein du Conseil de la magistrature. Titulaire d'une licence en droit, d'un doctorat en droit, d'un brevet d'avocat et d'une formation de médiateur, M. Ridoré bénéficie, comme vous avez pu vous en rendre compte à la lecture de son CV, d'une expérience professionnelle remarquable, à la fois riche et extrêmement pointue, acquise au niveau cantonal, comme collaborateur scientifique à l'Université de Fribourg, dans la pratique du barreau ou encore dans l'exercice de la médiation, mais aussi au niveau fédéral, notamment auprès de l'Office fédéral de la justice et de la Commission fédérale d'admission au Service civil. Même au niveau international, il a eu une activité en lien avec la Cour européenne des droits de l'homme et la problématique des droits constitutionnels. Ses nombreuses expériences lui ont permis de poser un regard,

aussi large que complet, sur les différentes facettes du pouvoir judiciaire et de l'administration de la justice. Notre collègue tire de ses expériences cumulées une connaissance des institutions, de leur fonctionnement organisationnel et humain, qu'il apportera de manière très constructive au sein du Conseil de magistrature. Au bénéfice d'une licence en droit, M. Ridoré a une licence bilingue. Il a su tirer parti de notre particularité culturelle fribourgeoise, dont il appréhende les deux sensibilités. Sa personnalité rassembleuse est par ailleurs très appréciée dans divers milieux. Son activité indépendante de médiateur le met quotidiennement au front avec les problématiques actuelles.

Avec cette candidature, le Grand Conseil doit saisir la chance d'assurer au sein du Conseil de la magistrature, la présence et l'engagement d'une personne familiarisée avec les nouvelles formes de prévention et de gestion des conflits, lesquelles jouent un rôle grandissant dans l'édifice judiciaire cantonal.

L'actualité nous prouve que la justice doit relever des défis énormes pour assurer simplement une vie sociale passant par le respect mutuel; cette réalité doit donc émerger au niveau de l'appareil judiciaire également. Conscient des problématiques actuelles, notre candidat sera le maillon précieux d'une justice appliquée avec discernement et efficacité. Dans le contexte de cette élection, il faut enfin se souvenir que le peuple a approuvé une Constitution qui rajeunit l'appareil judiciaire et qui veut lui donner une dynamique nouvelle. M. Carl-Alex Ridoré représente une génération montante, qui demande à prendre ses responsabilités. Une jeunesse qui doit être présente dans les arcanes du pouvoir judiciaire de ce canton. Par sa solide formation théorique de même que par son expérience pratique extrêmement poussée et, enfin, par sa qualité de membre de la Commission de justice, Carl-Alex Ridoré constitue à l'évidence un candidat idéal pour représenter le Grand Conseil au sein du Conseil de la magistrature et constituer le lien privilégié et utile entre les deux organes.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à manifester votre soutien à cette candidature de valeur, bénéficiant au surplus d'une expérience pratique, concrète et actuelle.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Il est de bonne guerre que les partis politiques présentent leur poulain pour une élection.

Vous avez tous reçu le CV des candidats, donc je ne m'étalerai pas sur les compétences de notre «poulain», soit la candidature de M^{me} Antoinette de Weck. Il est clair que notre candidate a tous les atouts qui ont été mentionnés par ma collègue Romanens dans le même domaine. Mais de mon côté, je ne vais pas vous faire un long discours; je soulignerai uniquement deux éléments: le premier, il faut le savoir, c'est que M^{me} Antoinette de Weck était constituante. Elle a œuvré auprès de la corbeille qui s'est attelée autour de la définition de la fonction du Conseil de la magistrature, donc elle connaît parfaitement ce dossier.

Le deuxième élément, c'est que le groupe libéral-radical a la chance d'amener une femme dans ce Conseil de la magistrature.

Dès lors, au vu de ces deux éléments et en fonction naturellement de ses compétences d'avocate, je vous recommande de soutenir la candidature de M^{me} Antoinette de Weck.

Gendre Jean-Noël (*PS/SP, SC*). Excusez-moi pour mon intervention tardive! Ma question s'adresse au président de la Commission de justice. Le Conseil de la magistrature va se mettre en place et son importance est reconnue par chacun, au niveau du contrôle du fonctionnement de la justice fribourgeoise. J'aimerais savoir pour quels motifs la Commission de justice ne s'est pas penchée sur ces candidatures et n'a pas émis de préavis sur les différentes candidatures des membres de ce Conseil de la magistrature?

Studer Theo (*PDC/CVP, LA*). Les compétences de la Commission de justice du Grand Conseil sont énumérées à l'article 16 de la loi sur le Grand Conseil. Dès lors, l'examen des candidatures des membres du Conseil de la magistrature ne fait partie ni des attributions, ni du cahier des charges de cette commission. C'est au Grand Conseil qu'il appartient d'élire les membres du Conseil de la magistrature.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Je voudrais dire qu'après discussion avec des collègues, il a été relevé que durant les travaux de la Constituante, les groupes démocrate-chrétien et libéral-radical – vous pouvez lire les débats de la Constituante – ont très longuement discuté et juré sur les grands dieux que l'introduction du Conseil de la magistrature servirait à dépolitiser la justice. Et personne ne peut nier cet élément-là. Ce qui devait être mis en avant, c'était uniquement les critères de compétences, de formation, d'expérience professionnelle et de qualité personnelle.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'élire des juges, je le rappelle, mais uniquement les membres du futur Conseil de la magistrature, c'est-à-dire les personnes qui vont définir et appliquer ces fameux critères de compétences, de formation, d'expérience professionnelle, de toutes nos instances judiciaires. Or, les mêmes démocrates-chrétiens et radicaux veulent uniquement prendre en compte le facteur politique, puisqu'au nom de l'alliance politique PDC et PRD – et on me l'a dit – il n'y a pas d'autre choix, paraît-il.

Alors de qui se moque-t-on?

Je compte sur le bon sens de certains élus de ce Parlement pour soutenir la candidature de Carl-Alex Ridoré dont on a énuméré toutes les compétences pour ce poste.

Le Président. Je vous ai demandé si c'était en rapport avec le sujet? Or, je constate que cela ne l'est pas. On s'exprime ici uniquement pour présenter la valeur des candidats et on n'est pas là pour refaire le débat de la Constituante!

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Lors de la précédente législature, j'ai fait partie d'une commission où on avait pris en compte cette proposition du nouveau Conseil de la magistrature. Eh là, j'avais interpellé le Conseiller d'Etat qui présidait cette commission,

M. Grandjean, en lui demandant si, avec les propositions qui allaient être faites, on n'allait pas se trouver devant une habituelle présentation de candidats, qui, finalement, provenaient toujours du même côté? A ma grande surprise, il m'avait dit: «M. Duc, vous soulevez un problème intéressant, et c'est vrai que moi-même, je me pose des questions».

Alors aujourd'hui, je me dis que la représentation qui sera faite dans ce Conseil de la magistrature ne reflète pas du tout l'ensemble du peuple fribourgeois. Je n'ai rien contre mes amis radicaux ou démocrates-chrétiens, absolument rien, d'ailleurs j'ai d'abord fait tout le tour de la salle. Mais ce qui m'inquiète quand même, c'est de voir que ce Conseil de la magistrature, qui aura des compétences énormes, se situe tout de l'autre côté.

Le Président. M. Duc, vous avez outrepassé vos droits pour la présentation des candidats.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Par une explication historique, les autorités de notre canton sont naturellement et majoritairement composées de personnes qui proviennent des partis bourgeois et conservateurs. Tant que ces compositions sont en phase avec les forces politiques en présence...

Le Président. S'il vous plaît, nous ne sommes pas en train de refaire le débat de la Constituante ou autre. Nous sommes ici pour présenter les candidats qui sont à élire. J'ai déjà laissé parler deux personnes, peut-être deux de trop; maintenant cela suffit! Avez-vous autre chose à dire concernant les candidats?

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Monsieur le Président, je réclame mon droit à m'exprimer sur ce sujet-là et je vous demande à partir de quelle base légale, vous interdisez de parler d'autre chose que de la présentation des candidats?

Le Président. Parce que cela s'est toujours fait ainsi. On présente des candidats et les élections sont faites sur la base de ces présentations, la discussion sur les lois et les règlements ne sont pas à l'ordre du jour, nous sommes aux élections.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Le Conseil de la magistrature est un élément extrêmement important, qui va gérer pour les prochaines décennies le Service de la justice. Or, on voit à l'heure actuelle qu'il y a des problèmes, qu'il peut y avoir des solutions qui sont données et j'estime le sujet trop important pour tourner court comme cela, à faire uniquement une présentation et un vote déjà fait de par l'alliance des partis bourgeois. Je réclame le droit de continuer ma présentation.

Le Président. Non, je répète, ce que j'ai dit trois fois: si c'est pour présenter des candidats et les valeurs de ces derniers, vous avez la parole. Sinon, vous n'avez pas la parole.

– La parole n'est plus demandée.